



## Rapport financier annuel 2014/15



BIENVENUE DANS UN MONDE DE CAPTEURS CONNECTÉS

## **OCEASOFT**

Société anonyme au capital de 289.462,50 euros  
Siège social : 126, rue Emile Baudot, 34000 Montpellier  
425 014 180 RCS Montpellier

---

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Exercice clos le 30 juin 2015**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2015 et soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Lors de l'assemblée, vous entendrez la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports du commissaire aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes clos au 30 juin 2015, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, en observant les principes de prudence et de sincérité.

### **SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

Au cours de l'exercice écoulé, clos le 30 juin 2015, l'activité de la Société a été la suivante :

L'évènement majeur a été le projet d'introduction en bourse, préparé au premier semestre, et réalisé fin janvier 2015. La Société a ainsi levé 8 millions d'euros, nets de frais d'opération, pour financer et accélérer son expansion internationale ainsi que le développement de nouveaux produits. Au deuxième semestre, la Société a commencé à mettre en œuvre son programme de recrutement (+ 7 personnes entre juillet 2014 et juin 2015) qui va s'amplifier à partir du mois de septembre.

La Société a développé deux nouvelles familles de produits : le Cobalt S3, capteur adapté à la technologie radiofréquence de l'opérateur Sigfox, et l'Atlas capteur à usage unique destiné principalement à la logistique de produits sensibles.

En février 2015, la Société a créé une filiale aux Etats-Unis, en vue de faciliter et d'accélérer le développement de ses activités sur le continent américain. Cette filiale, Oceasoftware Inc, détenue à 100% par Oceasoftware SA, n'a cependant eu aucune activité sur la période.

Le chiffre d'affaires a progressé de 12 % sur l'ensemble de l'année. Après un premier semestre en croissance de 16 % et un troisième trimestre, celui de la réalisation de l'introduction en bourse, quasiment stable, la croissance a bien redémarré au quatrième trimestre (+13 %). Comme prévu, la part des ventes à l'international a légèrement progressé, de 45 % à 47 % et celle des ventes via des distributeurs également, de 46 % à 48 %. Le taux de croissance des ventes en France a été de 8 %,

essentiellement lié à la progression des prestations de services récurrents (étalonnage et contrats de maintenance).

La marge sur achat a légèrement baissé, de 76 % à 75 % du fait d'une évolution défavorable du cours EUR/USD qui a affecté nos achats directs en dollars et une partie de nos achats en euros auprès de grossistes se fournissant en zone dollar.

Le contentieux avec l'administration fiscale portant sur le Crédit d'Impôt Recherche relatif aux années 2007, 2008 et 2009 est éteint : la Société n'a pas obtenu le changement de position de la part de l'administration fiscale, qu'elle espérait, mais cette issue défavorable est sans impact sur le résultat et la situation de la société, car les sommes en jeu (124.000 euros) avaient été intégralement provisionnées.

L'autre litige, portant sur le Crédit d'Impôt Recherche 2010, est toujours en cours de procédure, mais le montant concerné (61.000 euros) a déjà été provisionné.

### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Depuis le 30 juin 2015, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

### **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a concentré ses efforts de recherche et développement sur la sortie de deux nouveaux produits. Le Cobalt S3 est venu compléter la gamme des solutions statiques de surveillance de paramètres physiques. Principale innovation de ce Cobalt S3 : l'utilisation du réseau bas débit Sigfox dédié aux objets connectés. Notre société a également travaillé sur la sécurisation des communications sur les réseaux bas-débit et a déposé un brevet concernant la sécurisation du fonctionnement des appareils utilisant ces réseaux sans fils longue portée tel que Sigfox. Les efforts de R&D se sont également tournés vers la sortie du premier enregistreur au monde connecté à usage unique utilisant la technologie Bluetooth Low Energy. Cet enregistreur dispose de procédés innovants permettant de gérer les modes de fonctionnement en fonction des phases de transport. Ce procédé innovant a également fait l'objet d'un dépôt de brevet. Enfin la société, conformément à son plan de R&D a renforcé ses équipes et initié des travaux visant à maîtriser le développement de réseaux très longues portée dans l'optique de proposer des communications par satellite de ses capteurs. La société a ainsi rejoint la fondation Van Allen qui soutient les projets de nano-satellites français. Ces différents projets contribueront au chiffre d'affaires de la Société dans un délai de 1 à 3 ans.

### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de mettre en œuvre le programme de recrutement très ambitieux (une trentaine de personnes sur l'exercice) visant à renforcer principalement les équipes commerciales/marketing et R&D.

Sur le plan commercial, les 3 axes de développement sont le lancement de la filiale US (activité commerciale et laboratoire d'étalonnage), le développement des ventes en Europe et le démarrage des ventes en Asie.

Sur le plan interne, la Société prévoit de s'installer dans de nouveaux locaux, compte tenu de la croissance des effectifs, et d'améliorer son système de gestion à travers la mise en place d'un ERP.

La croissance devrait s'accélérer même si les efforts déployés en cours d'année ne porteront pleinement leurs fruits que l'année suivante. Le résultat d'exploitation de l'exercice en cours restera impacté par les recrutements et les investissements. Les développements attendus permettront de revenir à un niveau de rentabilité satisfaisant sur l'exercice suivant.

### **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

#### *Solde des dettes fournisseurs*

Echéance (en jours)	Exercice clos le 30/06/2015	Exercice clos le 30/06/2014
Echu	193.736 euros	30 628 euros
- 30	365.564 euros	133 897 euros
+ 30 et - 60	114.910 euros	231 095 euros
+ 60	0 euros	-
Total	674.210 euros	396 678 euros

Le montant élevé des dettes échues au 30/06/2015, correspond à un retard pris dans le règlement des fournisseurs au moment de la clôture des comptes. Ces paiements en retard ont été régularisés en juillet et en août.

### **PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS – ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES**

Oceasoft SA a créé, le 10 février 2015, une filiale aux Etats-Unis, immatriculée dans l'Etat de Delaware. Oceasoft Inc., filiale à 100% d'Oceasoft SA, n'a eu aucune activité sur la période.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code du commerce, nous vous informons que la Société n'a pas pris de participation dans d'autres sociétés au cours de l'exercice.

### **RESULTATS - AFFECTATION**

#### **a) Examen des comptes et résultats**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2015 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation française en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5.182.699 euros contre 4.630.844 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 11,9 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 471.103 euros contre 362.217 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,1 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1.328.519 euros contre 1.109.115 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,8 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1.317.178 euros contre 1.105.914 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,1 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 81.973 euros contre 70.785 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,8 %

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.771.582 euros contre 1.280.251 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 38,4 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 778.182 euros contre 530.802 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 46,6 %

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 42 personnes contre 34 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 23,5 %.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 423.653 euros contre 303.637 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 39,5 %.

Le montant des autres charges s'élève à 6.331 euros contre 778 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 713,8 %

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5.507.418 euros contre 4.401.283 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,7 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -53.616 euros contre 591.779 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -106.489 euros (-33 458 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -160.105 euros contre 558.321 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 107.019 euros contre -61.292 euros pour l'exercice précédent, et
- d'un impôt sur les sociétés de 127.643 euros contre 80.052 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par une perte de 180.729 euros contre un bénéfice de 416.977 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 11.837.684 euros contre 3.357.473 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 252,6 %.

#### **b) Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice écoulé, soit 180.729 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

Les capitaux propres de la Société sont de 9.322.757 euros à la clôture de l'exercice.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 22.339 euros, normalement soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33%, mais qui n'ont pas engendré d'impôt sur l'exercice compte tenu du résultat fiscal déficitaire.

## **PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIETE**

Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en annexe 1 du présent rapport de gestion.

## **PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

### **Participation des salariés au capital**

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 0 %.

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce : néant.

### **Actions gratuites – options de souscription d'actions**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce concernant l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, de l'attribution gratuite d'actions ou de l'octroi d'options d'achat d'actions aux salariés ou aux dirigeants.

## DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Aucun changement n'est intervenu au niveau de la direction générale de la Société depuis sa transformation en société anonyme en novembre 2014, Monsieur Laurent Rousseau exerce les fonctions de président et de directeur général depuis cette date.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé :

<b>Nom</b>	<b>Mandat exercé dans la société</b>	<b>Mandats ou fonctions exercés hors de la société</b>
Laurent Rousseau	président du conseil d'administration et directeur général Administrateur	Président d'EUROPTIM FINANCES Gérant de SCI CLAL Immobilier
Pierre Schwich	Administrateur	Gérant de ALOHA Finances Gérant de SCI ITZULIKA
Anne Binder	Administrateur	Administrateur de LECTRA Administrateur de AM France Vice-Présidente de PME Finance Vice-Présidente de CNCEF Administrateur de CNCIF
Geneviève Blanc	Administrateur	Membre du comité stratégique de ALCI Membre du conseil de surveillance de BIONATICS Membre du Comité/Conseil de Surveillance de CALLIMEDIA Membre du Comité de Surveillance de H2I TECHNOLOGIES Membre du Comité/Conseil de Surveillance de NETHEOS Membre du Conseil d'Administration de ORIDAO Membre du Conseil de Surveillance de QUALTERA Censeur de GENEPEP Censeur de SILKAN Censeur de WEB GEO SERVICES

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

### **Répartition du capital**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société.

A cet égard, nous vous informons que les actionnaires ci-dessous détiennent chacun plus de 5 % du capital social de la Société au 30 juin 2015 :

Europtim Finances : 31,5 % du capital, 36,8 % des droits de vote

Sofilaro : 19,4 % du capital, 23,9 % des droits de vote

Soridec : 8,6 % du capital, 9,8 % des droits de vote

### **Autocontrôle – Programme de rachat d'actions**

#### ***Programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2014***

L'assemblée générale des associés de la Société du 17 novembre 2014 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les caractéristiques de ce programme de rachat sont les suivantes :

**Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :** 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

#### **Objectifs des rachats d'actions :**

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou



- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;

**Prix unitaire d'achat maximum** : à 300 % du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, soit 27 euros, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

**Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions** : 3.000.000 d'euros.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

*Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 17 novembre 2014*

Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

*Pendant la réalisation du programme de rachat*

Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;  
Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

*Chaque année*

Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

### ***Contrat de liquidité***

Dans le cadre de l'autorisation susvisée, la Société a conclu, le 23 janvier 2015, avec PORTZAMPARC Société de Bourse, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200.000 euros.

### **Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015**

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice écoulé :

- 32.691 actions ont été achetées au cours moyen 8,48 euros par action, et
- 11.456 actions ont été vendues au cours moyen de 8,24 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

### **Nombre et valeur des actions propres détenues au 30 juin 2015**

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 21.235 actions au 30 juin 2015. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 169.880 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin, soit 8 euros.

**MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL**

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
<b>Actions composant le capital social au début de l'exercice – 1<sup>er</sup> juillet 2014</b>	6.320	25	158.000
<b>17 novembre 2014</b> – Augmentation de capital d'un montant nominal de 31.600 euros par voie d'incorporation de réserves prélevée sur le compte « primes d'émission » et élévation de la valeur nominale de chaque action composant le capital social de 25 euros à 30 euros	6.320	30	189.600
<b>17 novembre 2014</b> – Division par 300 de la valeur nominale des actions composant le capital social	1.896.000	0,1	189.600
<b>23 janvier 2015</b> - augmentation de capital d'un montant nominal de 95.833,40 euros, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, de 958.334 actions nouvelles, au prix de 9 euros l'une, soit 0,10 euro de valeur nominale et 8,90 euros de prime d'émission	2.854.334	0,1	285.433,44
<b>26 février 2015</b> – Exercice de l'option de surallocation - augmentation de capital d'un montant nominal de 4.029,10 euros, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, de 40.291 actions nouvelles, au prix de 9 euros l'une, soit 0,10 euro de valeur nominale et 8,90 euros de prime d'émission	2.894.625	0,1	289.462,50
<b>Actions composant le capital social en fin d'exercice – 30 juin 2015</b>	2.894.625	0,1	289.462,50

**EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS**

Il a été échangé sur le marché Alternext d'Euronext Paris 255.848 titres de la Société.

Le titre qui cotait 9 euros à l'ouverture le 28 janvier cotait 8 euros à la clôture le 30 juin 2015.

La capitalisation boursière au 30 juin 2015 ressortait à 23.157.000 euros.

**ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE**

Aucune opération de cession ou d'acquisition de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice par les dirigeants.

**CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.

Nous vous informons par ailleurs qu'aucune convention n'a été conclue, au cours de l'exercice écoulé, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de la Société.

**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, en annexe 2, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

**DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe 3 un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes, lors de l'utilisation par le conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

---

Le Conseil d'administration

## ANNEXE 1

### **Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société**

#### **1. FACTEURS DE RISQUES**

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

D'autres risques non identifiés à la date du présent rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

##### **1.1. Les risques liés à l'activité de la Société**

###### **1.1.1. Risques liés à la qualité de ses produits**

La Société ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits. En particulier, la Société étant organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*), elle n'exploite aucune unité de fabrication mais dispose d'un réseau de sous-traitants sélectionnés et qualifiés pour la fabrication et l'assemblage des produits. La Société dépend ainsi de ses sous-traitants et fournisseurs en matière de qualité. Bien que les préséries soient réalisées en interne par la Société et que celle-ci procède à un contrôle de la qualité de chacun des produits fabriqués par ses sous-traitants, la Société ne peut garantir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations sous-traitées que si elles étaient internalisées.

Le dysfonctionnement des produits commercialisés par la Société pourrait entraîner des dépenses liées au traitement des retours de produits par ses clients et à leur remplacement, de nouvelles dépenses de recherche et développement (R&D) afin de revoir la conception et le fonctionnement des produits défectueux et réduire voire monopoliser des ressources techniques et financières nécessaires au développement d'autres projets de la Société. L'existence de produits défectueux pourrait porter atteinte à la réputation commerciale de la Société et entraîner notamment une perte de clientèle.

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité du fait des produits.

Des défauts de fabrication nuisant à la fiabilité des produits pourraient également faire subir des dommages aux clients de la Société. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient ainsi être déposées ou engagées contre la Société par ses clients ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits. La défense de la Société lors de ces actions pourrait prendre du temps et se révéler coûteuse. De telles actions pourraient également nuire à la réputation de la Société, entraînant une perte de clientèle.

Bien que la Société n'ait fait l'objet d'aucune action en responsabilité ou autre plainte liée à la mise en œuvre de sa technologie ou à l'utilisation de ses produits à ce jour, elle ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle, ou pour répondre à une situation exceptionnelle ou inattendue.

Si la responsabilité de la Société ou celle de ses partenaires et sous-traitants, était ainsi mise en cause, si elle-même ou si ses partenaires et sous-traitants n'étaient pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Pour se prémunir des risques de qualité, la Société :

- a engagé depuis 2008 une démarche qualité en obtenant une certification ISO 9001 ;
- réalise la conception, le prototypage et les préséries en interne grâce notamment à son équipe de R&D composée de 12 ingénieurs. Cette équipe permet de proposer aux clients une gamme de solutions en constante évolution afin de répondre au niveau d'exigence élevé des grands donneurs d'ordres ;
- fait fabriquer les produits qu'elle commercialise auprès de fournisseurs de premier rang qui sont majoritairement des entreprises certifiées ISO 9001 ;
- puis exécute en interne un contrôle qualité unitaire et systématique avant l'expédition chez ses clients ;
- a obtenu depuis 2011, l'accréditation COFRAC de son laboratoire d'étalonnage selon la norme ISO/CEI 17025 (portée disponible sur le site du COFRAC).

### **1.1.2. Risques liés à la garantie accordée sur les produits vendus par la Société**

Parallèlement à la mise en place et au maintien d'un système de management de qualité certifiée conforme à la norme internationale ISO 9001, visant à ce que ses produits répondent à des critères stricts en matière de qualité, la Société accorde au bénéfice de ses clients une garantie produit pendant 2 années à compter de la date de livraison de ses produits. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques.

Bien que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnablement provisionnés, la Société ne peut garantir que ces provisions actuelles soient suffisantes pour répondre à la mise en œuvre de cette garantie par tous ses clients. L'absence de provision appropriée, ou l'impossibilité de se prémunir d'une manière quelconque contre la mise en œuvre de cette garantie aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

De même, une fois expirée la période de garantie des produits vendus par la Société, celle-ci propose des services de maintenance pour maintenir opérationnelles les solutions de surveillance sur le long terme. Bien que le prix de ces services de maintenance ait été fixé de façon à assurer à la Société une marge d'exploitation satisfaisante, l'incidence de pannes matérielles fréquentes ou la défektivité d'un composant critique sur une partie significative du parc de produits installé pourrait nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière et aux perspectives de développement de la Société.

A ce titre, le coût de remplacement des produits défectueux est aujourd'hui non significatif. Sur l'exercice clos au 30 juin 2015, il s'est élevé à 0,2% du chiffre d'affaires de l'exercice.

### **1.1.3. Risques technologiques**

Les produits commercialisés par la Société sont soumis à des exigences toujours plus fortes de la clientèle du fait des évolutions technologiques du marché des capteurs et de la transmission sans fil de données. Grâce à son équipe intégrée de R&D, la Société cherche en permanence à améliorer ses produits existants et développer de nouveaux produits afin d'anticiper l'évolution des technologies et satisfaire les exigences de ses clients. Si la Société n'y parvenait pas, ses produits pourraient devenir

plus difficiles à commercialiser, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Il est précisé qu'une grande partie des frais de R&D de la Société est capitalisée et que ces frais sont amortis sur 4 ans. Le montant net des frais de R&D capitalisés s'élève à 748.466 euros au 30 juin 2015.

Le processus de développement des produits de la Société présente une grande complexité et requiert des efforts de développement continus. Tout retard dans le développement et la commercialisation de produits plus performants ou nouveaux ou tout retard dans l'adaptation aux changements technologiques pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

#### **1.1.4. Risques liés à l'absence d'outil industriel**

##### **1.1.4.1. La Société est dépendante de ses fournisseurs en matière d'approvisionnement en matières premières**

Bien qu'organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*), la Société se charge de fournir les matières premières aux sous-traitants chargés de la fabrication de ses produits en s'approvisionnant auprès de multiples fournisseurs dans le monde, notamment en Asie où certains composants, tels que les cartes électroniques, sont directement achetés par la Société. La Société dépend ainsi de ses fournisseurs en matière de quantité, qualité, de rendement et de coûts des produits, d'autant plus que pour certaines matières premières nécessaires à la fabrication de ses produits, la Société ne dispose que d'un nombre limité de sources d'approvisionnement, voire dans certains cas, d'un seul fournisseur.

La consommation de marchandises et de matières premières représente 25,6% du chiffre d'affaires de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le premier fournisseur représente 24,5 % du total des achats et des charges externes sur l'exercice clos au 30 juin 2015, les cinq premiers fournisseurs représentent 44,8% et les dix premiers fournisseurs représentent 54,1%.

Une rupture des relations contractuelles avec un de ces fournisseurs ou des difficultés de ces fournisseurs à respecter leurs engagements contractuels notamment, de livraison dans les délais convenus ou de qualité de produits, ou à satisfaire à l'avenir d'éventuelles augmentations des besoins de fabrication de produits pour le compte de la Société pourraient notamment entraîner des ruptures de stock ou une augmentation des coûts de fabrication de la Société et avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Pour faire face à ces risques, l'équipe de R&D de la Société s'attache à développer des produits constitués de composants interchangeables afin de réduire sa dépendance envers un composant ou un fournisseur donné.

##### **1.1.4.2. La Société est dépendante de ses sous-traitants dans la fabrication de ses produits**

Tel que précisé au paragraphe 1.1.4.1 ci-dessus, la Société est organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*) et n'exploite aucune unité de fabrication ni de logistique. Elle dispose d'un réseau de sous-traitants sélectionnés et qualifiés pour la fabrication et l'assemblage de ses produits.

Des changements dans le processus de fabrication ou l'usage de matériaux défectueux par les sous-traitants de la Société pourraient entraîner des défauts de fabrication graves ou des niveaux de production inférieurs à ceux escomptés, voire inacceptables.

Sur le dernier exercice clos au 30 juin 2015, la sous-traitance de production représente 9,2% des autres achats et charges externes, soit 4,7% du chiffre d'affaires.

Il est précisé que 72% des achats de sous-traitance de production sont réalisés avec trois sous-traitants distincts, le premier d'entre eux représentant 42% du total des achats.

Bien que la Société procède elle-même à des préséries, la plupart de ces problèmes sont par nature difficilement détectables en amont du processus de fabrication et pourraient exiger du temps ainsi que des coûts importants afin d'être corrigés. La Société n'a rencontré, à ce jour, aucun litige ou difficulté majeure avec ses sous-traitants, néanmoins elle ne peut toutefois pas garantir qu'il en sera de même dans le futur. Une production trop faible du sous-traitant ou des défauts, des problèmes d'intégration ou d'autres problèmes de performance dans la fabrication des produits de la Société, une défaillance ou la fin d'un partenariat avec l'un ou plusieurs de ses sous-traitants pourraient notamment entraîner une augmentation des coûts de fabrication ou des ruptures de stocks et avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Dans l'hypothèse où les sous-traitants de la Société ne parviendraient pas à fournir des produits satisfaisants, la Société devrait trouver d'autres sous-traitants, ce qui pourrait prendre du temps et entraîner des coûts supplémentaires. La Société devrait cependant être en mesure de retrouver un sous-traitant capable de réaliser le produit dans un délai raisonnable dans la mesure où la conception, le prototypage et les premières préséries sont réalisés en interne par la Société, les sous-traitants pouvant ainsi directement commencer la phase de production sans passer par la phase de développement.

Géographiquement, les sous-traitants qui réalisent la majeure partie des produits sont situés en France, dans la région de Montpellier, cette proximité avec la Société facilitant un meilleur contrôle desdits sous-traitants par la Société.

La Société envisage de créer des filiales hors de France afin de disposer de commerciaux qualifiés présents localement sur le terrain et capables d'accompagner les distributeurs. Par le biais de ces filiales, la Société souhaite également développer de nouvelles relations avec des sous-traitants locaux afin de mieux satisfaire la demande de ses clients et distributeurs internationaux. La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle ne rencontrera pas des difficultés à établir des relations de confiance avec ces sous-traitants, ce qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

#### **1.1.5. Risques liés aux stocks**

Bien qu'organisée selon un modèle "sans usine"(fables), la Société se charge de fournir les matières premières aux sous-traitants chargés de la fabrication de ses produits en s'approvisionnant auprès de multiples fournisseurs dans le monde, notamment en Asie où certains composants, tels que les cartes électroniques, sont directement achetés par la Société.

Au 30 juin 2015, la valeur nette des stocks est de 1.089.914 €, représentant 9,2% du total de bilan. Ce stock est constitué à 71% de matières premières (plastique, cartes électroniques, composants, câbles et piles) et 29% de produits semi-finis.

Malgré une politique d'approvisionnement éprouvée grâce à un savoir-faire acquis depuis l'origine de la Société, il existe un risque de rupture de stock, en cas notamment de retard d'approvisionnement. Dans l'éventualité où la Société ne serait pas en mesure de fournir les matières premières aux sous-traitants du fait d'une rupture de stocks, sa réputation pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux et marketing et avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Par ailleurs, en cas de forte dépréciation de ses stocks, la Société pourrait être amenée à passer une provision pour dépréciation de stocks significative, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

#### **1.1.6. Risques liés au réseau de commercialisation**

La stratégie de la Société consiste à s'appuyer sur un réseau de partenaires qualifiés lui permettant d'atteindre un plus grand nombre de clients. Aujourd'hui, 48% des ventes sont réalisées par le biais de

distributeurs et 56% sont réalisées directement par la Société. Le succès de la commercialisation de la technologie de la Société dépend donc pour partie des ressources financières, de l'expertise et de la clientèle de ses distributeurs.

La Société a en particulier signé le 25 août 2010 un accord de fabrication avec le groupe Thermo Fischer Scientific, le numéro 1 mondial des équipements pour les sciences de la vie concernant le produit Cobalt/Smart-View. Aux termes de ce contrat, la Société fournit au groupe Thermo Fischer Scientific certains produits qu'elle fabrique, lesdits produits étant revendus par le groupe Thermo Fischer Scientific à ses clients sous sa propre marque. La Société a consenti au groupe Thermo Fischer Scientific une exclusivité mondiale (à l'exclusion de la France) sur les marchés pharmaceutiques, des hôpitaux et cliniques, des équipements de laboratoires et de sciences de la vie.

Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015, la part du chiffre d'affaires résultant du partenariat avec le groupe Thermo Fischer Scientific est d'environ 32%. Au titre de l'exercice précédent, le groupe Thermo Fischer Scientific représentait 30% du chiffre d'affaires. Il n'est pas exclu que la part des ventes du groupe Thermo Fischer Scientific dans le montant total des ventes de la Société puisse augmenter au titre de l'exercice en cours puis des exercices suivants.

Les cinq premiers distributeurs représentent 44% du chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice clos au 30 juin 2015.

Bien que la Société entretienne de bonnes relations avec ses partenaires commerciaux, la Société ne peut garantir qu'elle pourra conserver ses distributeurs existants ou conclure de nouveaux contrats de distribution pour couvrir l'ensemble des pays présentant un potentiel de ventes, ni que ces distributeurs disposeront des compétences nécessaires ni qu'ils consacreront les ressources nécessaires au succès commercial des produits de la Société. La Société pourrait également être confrontée à des problèmes de solvabilité de leur part.

Le succès mitigé ou l'échec de ces partenariats pourraient, d'une part, limiter la croissance de la Société dans certaines zones géographiques et, d'autre part, la contraindre à réaliser des investissements commerciaux ou financiers non prévus susceptibles d'affecter de manière défavorable ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

#### **1.1.7. Risque lié à la concurrence**

Bien que la Société n'ait pas identifié de concurrent direct « *pure player* » sur l'ensemble de ses marchés actuels ou cibles, les produits développés par la Société se positionnent sur des marchés sur lesquels existent de nombreuses solutions alternatives (capteurs et/ou des systèmes de contrôle de paramètres physiques). La Société se trouve ainsi régulièrement en compétition lors d'appels d'offres avec les sociétés proposant ces produits.

Malgré l'absence de solutions concurrentes aussi performantes que les produits développés par la Société et de concurrent direct « *pure player* », des technologies concurrentes, existantes, en cours de développement ou encore inconnues à ce jour, pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, prendre des parts de marché significatives et restreindre la capacité de la Société à commercialiser ses produits avec succès.

Les concurrents de la Société pourraient également mettre au point de nouvelles technologies plus efficaces et/ou moins coûteuses que celles développées par la Société, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des produits existants de la Société.

Malgré les efforts de la Société pour préserver son positionnement et en particulier pour continuer à améliorer la qualité et le caractère innovant de son offre, la pression concurrentielle pourrait à l'avenir avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.



### **1.1.8. Risques liés à la clientèle de la Société**

Bien que la Société entretienne de bonnes relations avec ses partenaires commerciaux, la Société ne peut ni garantir la pérennité des accords avec ses partenaires ni la réalisation de leurs objectifs de ventes de produits.

Hormis la part représentée par le groupe Thermo Fisher Scientific dans le chiffre d'affaires de la Société, les revenus de la Société sont répartis sur un grand nombre de clients. Ainsi, au cours du dernier exercice clôturé, les 5 premiers clients représentent 41% du chiffre d'affaires et les 10 premiers 48% du chiffre d'affaires.

Afin d'apprécier de manière pertinente ces contributions, il est précisé que pour l'exercice clos le 30 juin 2015, les deux premiers clients sont des distributeurs ayant eux-mêmes réalisés leur chiffre d'affaires auprès de plusieurs clients finaux (concernant la dépendance vis-à-vis des distributeurs, voir le paragraphe 1.1.6 « Risques liés au réseau de commercialisation » du présent document).

La perte d'un client important (notamment Thermo Fisher Scientific), une réduction importante du chiffre d'affaires ou un problème de recouvrement de créances clients avec l'un ou plusieurs d'entre eux pourraient avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

## **1.2. Les risques liés à l'organisation de la Société**

### **1.2.1. Risque de dépendance à l'égard des dirigeants "hommes clés"**

Le capital humain est un des facteurs essentiel de la pérennité et du développement de la Société. Le succès de la Société dépend notamment de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants, de ses commerciaux et de son personnel scientifique. Laurent Rousseau, fondateur, actionnaire majoritaire et actuel dirigeant de la Société bénéficie d'une très grande expérience du marché sur lequel la Société exerce son activité.

Depuis la création de la Société, Laurent Rousseau a su s'entourer d'une équipe aux compétences variées permettant de limiter la dépendance de la Société à des individualités.

La Société n'a pas souscrit d'assurance dite « homme clé ». Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés de la Société pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Afin de limiter ce risque, la Société a commencé à mettre en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail (clauses de non-concurrence, de non débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité) et des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance et d'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

L'assemblée générale du 17 novembre 2014 a approuvé plusieurs résolutions mettant en place des délégations financières autorisant l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est précisé que la dilution potentielle maximum résultant de la mise en place de ces plans est de 10,5%.

Le conseil d'administration du 3 décembre 2014 a décidé l'attribution d'une partie de ces valeurs mobilières donnant accès au capital dont les conditions sont détaillées à la section. La dilution potentielle résultant de l'attribution de ces valeurs mobilières donnant accès au capital est de 9,5%. Enfin, la Société, dans le cadre de son développement futur, sera amenée à recruter de nouveaux cadres et du personnel expérimenté. La Société pourrait éprouver des difficultés à attirer de tels profils à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et avoir par conséquent un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

### **1.2.2. Risques liés à la gestion de la croissance**

Compte tenu de son plan de développement, la Société sera obligée d'adapter sa structure organisationnelle, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés qualifiés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- gérer la sous-traitance d'une production accrue de ses produits ; et
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance ou la survenance de difficultés rencontrées pendant cette expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

### **1.2.3. Risque de difficultés dans l'intégration d'éventuelles acquisitions**

Afin d'accélérer sa stratégie de développement, la Société envisage de réaliser des opérations de croissance externes en fonction des opportunités qui se présenteront à elle. Aucune garantie ne peut cependant être donnée sur le fait que la Société parviendra à intégrer avec succès les entreprises ou technologies acquises, tout en maintenant de bonnes relations avec le personnel des entités ainsi acquises et en dégagant des synergies créatrices de valeur. De telles opérations impliquent par ailleurs un certain nombre de risques liés à l'impossibilité de dégager les synergies escomptées, au maintien de normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à l'apparition de passifs ou de coûts non prévus ou encore à la réglementation applicable à de telles opérations. Enfin, la Société pourrait avoir à financer une partie de ces acquisitions ou investissements en contractant des emprunts ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et se voir imposer des restrictions ou avoir un effet dilutif pour les actionnaires de la Société.

D'éventuelles difficultés dans l'intégration de futures acquisitions pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

## **1.3. Les risques juridiques et fiscaux**

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et fiscaux et de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (e.g. autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle). A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers de certifications auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des

courtiers en assurance. La Société ne peut cependant exclure le fait que les autorités compétentes considèrent que la Société n'est pas en conformité avec toute loi ou réglementation en vigueur en France et dans les autres pays dans lesquels la Société conduit ses activités. En cas de procédures engagées par les autorités compétentes, la défense de la Société lors de ces procédures pourrait prendre du temps et se révéler coûteuse. Toute condamnation de la Société à l'issue de telles procédures, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

### **1.3.1. Risques liés à la propriété intellectuelle**

#### **1.3.1.1. Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société**

La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

La Société s'appuie entre autre, pour protéger ses produits innovants et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des demandes de brevets, des marques et des demandes de marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire, protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie de la Société.

En 2003, la Société a initié une stratégie de dépôt de brevets, en procédant au dépôt de la demande de brevet du Cobalt I. La Société ayant volontairement cessé de payer les frais de maintien de ce brevet, celui-ci a expiré. Depuis 2014, la Société a décidé de réactiver une politique plus offensive de dépôt de brevets. Ainsi, deux brevets ont été déposés au cours du mois de novembre 2014 :

- l'un relatif à un dispositif connecté sécurisé et procédé de sécurisation d'un dispositif connecté applicable aux produits en cours de développement mais également aux futurs produits ;
- l'autre relatif à un procédé de gestion d'un dispositif connecté lors d'une phase de transport, et dispositif connecté mettant en œuvre un tel procédé applicable aux produits en cours de développement mais également aux futurs produits.

La Société n'a pas déposé de nouvelle demande de brevet entre janvier et juin 2015.

A la connaissance de la Société, le délai moyen pour la délivrance de brevets dans son domaine d'activité est de l'ordre d'environ 27 mois après le dépôt de la demande de brevet.

Les demandes de brevets que la Société a déposées et qui protègent sa technologie ont une durée limitée. Ces demandes de brevets, effectuées en France, offriront, si elles aboutissent, une protection d'une durée de 20 ans à compter de la date de dépôt des demandes de brevets. La Société consacre d'importants efforts financiers et humains à la protection de sa technologie et met en œuvre des moyens communément utilisés dans l'industrie (tel que le dépôt de résultats complémentaires permettant d'étendre une ou plusieurs revendications d'un brevet) pour prolonger la protection de sa technologie au-delà de cette période sans pour autant qu'elle puisse en garantir le résultat.

La Société dépose par ailleurs régulièrement des marques. Ces marques sont enregistrées ou en cours d'examen et n'ont pas fait l'objet de litige. A l'occasion du dépôt de l'une de ses marques dans un pays où elle n'est pas couverte, la Société pourrait constater que la marque en question n'est pas disponible dans ce pays. Une nouvelle marque devrait alors être recherchée pour le pays donné.

La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets ou de marques actuellement en cours d'examen/d'enregistrement.

De plus, la délivrance d'un brevet ou d'une marque n'en garantit pas sa validité, ni son opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester avec succès la validité ou l'opposabilité des demandes de brevet, marques ou demandes de marques de la Société devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. En conséquence, les droits de la Société sur ses demandes de brevets, ses marques et ses demandes de marques pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

Ainsi, la Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes d'enregistrement de brevets et de marques de la Société qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et de marques ; et
- les brevets et les marques délivrés à la Société ne seront pas contestés ou invalidés.

**Le caractère exclusif conféré par les droits de propriété intellectuelle à la Société pourrait être contourné par des tiers/concurrents de la Société.**

La Société ne peut pas garantir que sa technologie et les produits développés à partir de sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés ou contournés par ces derniers. En effet, dans les contrats conclus par la Société, celle-ci peut être amenée à fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, sa technologie ou ses produits.

La Société cherche à limiter la communication d'éléments clef de son savoir-faire à des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'elle entretient avec ceux-ci et elle s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialités. La Société ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que la Société sera informée d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'elle pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice subi.

Ainsi, la Société ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés ou contournés ;
- que les concurrents de la Société n'ont pas déjà développé une technologie ou des produits semblables à ceux de la Société ;
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets et les marques est suffisante pour protéger la Société face à la concurrence et aux brevets et marques des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ; et
- qu'aucun cocontractant ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats de la Société ;
- que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé.

Il ne peut être exclu que la Société intente ou fasse l'objet d'actions judiciaires.

La Société ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets antérieurs appartenant à des tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à l'encontre de la Société.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre.

Les noms de domaine de la Société pourraient également faire l'objet, de la part d'un tiers qui aurait des droits de marques antérieurs, d'une procédure UDRP\* (*Uniform Dispute Resolution Policy*) ou d'une action en contrefaçon. A ce jour, aucune action de cette nature n'a été entreprise par un tiers, ce qui permet de considérer que les risques sont limités.

La protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par la Société pour faire valoir ses droits. Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et ne pas apporter la protection recherchée.

De même, surveiller l'utilisation non autorisée des produits et de la technologie est difficile, et la Société ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés.

Ainsi, la Société ne peut pas garantir de manière certaine que ses produits ne contrefont pas des brevets ou des marques appartenant à des tiers ou que la Société n'intentera pas de contentieux judiciaire afin de faire valoir le monopole conféré par ses marques, ses brevets ou ses noms de domaine en justice.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

#### **1.3.1.2. Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations de la Société et de son savoir-faire**

Si la Société veille à assurer la confidentialité de ses informations et son savoir-faire, notamment au moyen de clauses insérées dans les contrats la liant à des tiers, elle ne peut garantir pour autant l'absence de violation de cette obligation de confidentialité par ses cocontractants.

De même, si la Société protège ses droits de propriété intellectuelle, intimement liés à son-savoir-faire, notamment au moyen de dépôts de brevets ou d'une protection physique, elle ne peut garantir que ses droits et son savoir-faire ne feront pas l'objet d'une violation, d'une usurpation ou d'un contournement par des tiers.

#### **1.3.2. Risques liés à l'environnement réglementaire**

La Société doit adapter ses produits aux normes internationales applicables à chacun de ses clients.

L'homologation radiofréquence selon les normes en vigueur dans chaque pays est un préalable à toute vente dans le pays concerné. Ainsi, les Etats-Unis d'Amérique exigent la qualification par la *Federal Communications Commission* (FCC) des moyens de communication radio, le Canada exige l'homologation IC (Industrie Canada) et la Chine, l'Inde et le Brésil ont également leurs propres normes. Quant à l'Europe, les réseaux de capteurs sans fil doivent satisfaire aux exigences de la norme CE. Ces homologations prennent du temps et nécessitent un savoir-faire spécifique et peu répandu. Une homologation d'un produit aux Etats-Unis d'Amérique peut prendre jusqu'à une année.

Les coûts d'homologation des produits sont variables et dépendent de la zone géographique ciblée. Ces coûts peuvent varier de 10 k€ pour la couverture d'un seul pays à 150 k€ pour une couverture au niveau mondial.

Même si, dans le cadre de son activité, la Société essaie d'anticiper l'évolution de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les états dans lesquels elle commercialise ou envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits de la Société en cas de retrait ou de suspension des autorisations de commercialisation ou la ralentir.

De manière générale, les activités, le fonctionnement et les décisions sociales de la Société sont soumis au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation.

Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation applicables à la Société seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

### 1.3.3. Risques fiscaux

La Société bénéficie du dispositif du crédit impôt recherche ("CIR"), qui est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement des entreprises et du dispositif du crédit d'impôt innovation ("CII") pour ses projets innovants. Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions. Le taux du CIR varie selon le montant des investissements.

Les dépenses ouvrant droit au CIR incluent notamment les salaires et traitements, consommables, prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés), et frais de propriété intellectuelle se rapportant à des projets de recherche et de développement éligibles au régime du CIR.

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal du 1er juillet 2011 au 9 décembre 2011, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2010.

Dans le cadre de ce contrôle, l'éligibilité au CIR des projets de recherche et de développement de la Société et la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte ont fait l'objet d'une vérification par l'administration fiscale et par les services du Ministère de la Recherche. Les conclusions des services du Ministère de la Recherche ont conduit à une réduction de l'assiette des dépenses de recherche éligibles au CIR, ce qui a entraîné un rappel, par l'administration fiscale, d'une partie des montants de CIR déclarés et perçus par la Société au titre des années 2007, 2008 et 2009 :

<i>(en euros)</i>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Total</b>
Montant de CIR déclaré par la Société	23 732	67 195	71 208	<b>162 135</b>
Montant de CIR perçu par la Société	23 732	67 195	71 208	<b>162 135</b>
Montant de CIR admis par l'administration fiscale	13 822	11 465	12 705	<b>37 992</b>
Montant de CIR rappelé par l'administration fiscale	9 910	55 730	58 503	<b>124 143</b>

La Société a saisi le Tribunal Administratif de Montpellier en mai 2013 pour (i) contester ces rappels et (ii) demander une contre-expertise s'agissant des montants de CIR déclarés et perçus par la Société au titre des années 2007, 2008 et 2009. Le Tribunal Administratif de Montpellier a rejeté, par une décision en date du 20 novembre 2014. La Société a finalement renoncé à former un appel et a accepté de payer les montants rappelés.

Parallèlement à ce contrôle fiscal, la Société a déposé, en mars 2011, une demande de restitution du CIR déclaré pour l'année 2010, soit 74.651 euros. Cette demande a fait l'objet, en décembre 2011,

d'une décision d'admission partielle à hauteur de 13.437 euros (la demande de restitution du solde, soit 61.214 euros, ayant été rejetée).

La Société a saisi le Tribunal Administratif de Montpellier en février 2012 pour (i) contester la régularité de la décision d'admission partielle afférente au montant de CIR déclaré pour l'année 2010 et (ii) demander la désignation d'un expert s'agissant des montants de CIR déclarés et perçus par la Société au titre des années 2007, 2008 et 2009. Le Tribunal Administratif de Montpellier a rejeté les demandes de la Société, qui a formé un appel devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille en décembre 2013. Le litige n'est pas clos à la date d'arrêté des comptes. Il est précisé que les conséquences financières potentielles de ce litige ont été intégralement provisionnées dans les comptes de la Société.

La Société a par ailleurs obtenu le paiement du CIR déclaré au titre de l'année 2012

Depuis 2013, la Société a fait appel à un cabinet spécialisé pour l'assister dans la préparation du dossier et les déclarations de CIR et de CII.

#### **1.3.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage**

A l'exception de la procédure décrite au paragraphe 1.3.3 « Risques fiscaux » ci-dessus, la Société n'a été impliquée, au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent rapport, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que la Société n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent document de base.

#### **1.4. Risques de crédit**

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. Au 30 juin 2015, les disponibilités détenues par la Société étaient essentiellement placées en dépôts à terme, rémunérés.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes

#### **1.5. Risques de liquidité**

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance en associant des augmentations de capital, l'obtention de subventions et d'aides publiques à l'innovation et le recours à de l'endettement bancaire et à l'affacturage. La Société bénéficie également du dispositif fiscal du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Innovation au regard de ses activités de recherche et développement.

En janvier 2015, la Société a réalisé dans le cadre de son introduction en bourse sur le le marché Alternext d'Euronext Paris, une levée de fonds de 8.987.625 euros,

Au 30 juin 2015, la trésorerie nette (disponibilités, VMP - endettement bancaire - avances conditionnées) est de 6.664.111 euros dont:

- 7.457.435 euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement
- 388.324 euros d'endettement bancaire (y compris intérêts courus)
- 405.000 euros d'avances conditionnées.

L'endettement bancaire de la Société s'élève à 386.021 euros au 30 juin 2015 (hors intérêts courus) :

	Date de souscription	Durée	Montant initial en €	Solde au 30/06/2015
Crédit Agricole Languedoc	26/11/2010	5 ans	300 000	26 704
Banque Populaire du Sud	13/12/2011	4 ans	70 000	9 230
Banque Populaire du Sud	13/06/2013	5 ans	172 000	105 807
Banque Populaire du Sud	05/12/2014	5 ans	270 000	244 280
<b>TOTAL</b>			<b>812 000</b>	<b>386 021</b>

Il n'existe pas de conventions financières à respecter par la Société pour l'ensemble de ses contrats bancaires.

Un nantissement sur le fonds de commerce, a été donné en garantie :

- du prêt de 300 k€ contracté auprès du Crédit Agricole
- du prêt de 70 k€ contracté auprès de la Banque Populaire du Sud.

La Société fait appel à une société d'affacturage depuis plusieurs années. Le montant des créances cédées et non recouvrées au 30 juin 2015 est de 612 k€. Ces créances n'apparaissent pas au bilan.

La Société bénéficie d'avances conditionnées pour un montant de 405.000 euros au 30 juin 2015 (hors assurance Coface) :

en €	Date de souscription	Durée	Montant initial en €	Montant perçu en €	Solde au 30/06/2015
Oséo Innovation 2*	22/11/2010	6 ans	300 000	285 000	90 000
Aide stratégique régionale	25/01/2011	5 ans	300 000	300 000	195 000
Oséo Innovation 3*	24/04/2013	6 ans	150 000	142 500	120 000
<b>TOTAL</b>			<b>750 000</b>	<b>727 500</b>	<b>405 000</b>

A noter que pour Oséo il y a une retenue de garantie de 5% reversée à la fin du contrat lorsque celui-ci est entièrement remboursé

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

## 1.6. Les risques de marché

### 1.6.1. Risque de taux

A la clôture de l'exercice au 30 juin 2015, l'ensemble des financements bancaires sont à taux fixes, la Société n'est donc pas sujette à une variation défavorable des taux d'intérêt. Sur ses dépôts à terme, la société reste soumise à un risque de taux

### 1.6.2. Risque de change

La Société est exposée à un risque de change inhérent à une partie de ses approvisionnements facturés en dollar US.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.



Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015, 28,9 % des achats de marchandises et matières premières ont été réalisés en dollar US.

La Société a mis en place une couverture contre le risque de change afin de garantir ses achats en dollar auprès d'un établissement bancaire. Au 30 juin 2015, la Société n'avait pas mis en place de nouvelle couverture pour les achats à venir.

### **1.6.3. Risque sur actions et autres instruments financiers**

A la date du présent document, la Société ne détient aucune participation dans des sociétés cotées et n'est, par conséquent, pas exposée à un risque sur actions.

## **1.7. Assurance et couverture des risques**

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles ses activités.

Le Société ne peut toutefois garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et/ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter les activités de la Société et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances de la Société s'est élevé à 45.901 € au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, 41.778 € au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, 39.595 € au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Les principales polices dont bénéficie à ce jour la Société sont les suivantes :

<b>Police</b>	<b>Assureur</b>	<b>Plafond de garantie</b>	<b>Expiration</b>
Responsabilité civile professionnelle et/ou responsabilité civile après livraison	Hiscox	2.000.000 € par sinistre et par année d'assurance incluant les sous-plafonds suivants : - tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 2.000.000 € - pertes des documents : 25.000 € - dommages au site internet : 25.000 € - atteinte à la réputation : 25.000 €	30/06/2015
Responsabilité civile exploitation / responsabilité civile employeur	Hiscox	8.000.000 € par sinistre incluant les sous-plafonds suivants : - dommages matériels et immatériels consécutifs : 1.500.000 € - dommages immatériels non consécutifs : 500.000 € - intoxications alimentaires : 800.000 € - maladies professionnelles et/ou faute inexcusable : 1.500.000 € - atteintes accidentelles à l'environnement : 800.000 € - vol par préposés : 30.000 €	30/06/2015
Responsabilité civile des dirigeants	AIG	800.000 € par période d'assurance	Renouvelable annuellement par tacite reconduction
Assurance des locaux	Allianz	Principales garanties souscrites : - Incendie : 500.000 € - Dégâts des eaux : 100.000 € - Vol / vandalisme : 100.000 € - Pertes d'exploitation : 400.000 €	Renouvelable annuellement par tacite reconduction

## ANNEXE 2

### Tableau des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2014/2015 <i>12 mois</i>	2013/2014 <i>12 mois</i>	2012/2013 <i>12 mois</i>	2011/2012 <i>12 mois</i>	2010/2011 <i>15 mois (01/04/2010 au 30/06/2011)</i>
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social.	289 462,50	158 000	158 000	158 000	158 000
b) Nombre d'actions émises <sup>1</sup>	2 894 625	6 320	6 320	6 320	6 320
c) Nombre d'actions susceptibles d'être émises (Options, BSA)	183 000				
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Chiffre d'affaires hors-taxes.	5 182 699	4 630 844	3 714 309	3 270 913	2 975 910
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	281 062	829 825	426 998	456 413	124 464
c) Impôts sur les bénéfices.	127 643	80 052	-66 579	-107 775	-122 151
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice.	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	-180 729	416 977	199 791	187 525	-7 279
f) Résultat distribué.	0	0	0	0	0
<b>III - Résultats par action<sup>1</sup></b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.	0,05	118,63	78,10	89,27	39,02
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	-0,06	65,98	31,61	29,67	-1,15
c) Dividende attribué à chaque action (net).	0	0	0	0	0
<b>IV - Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.	42	34	30	29	25
b) Montant de la masse salariale de l'exercice.	1 771 582	1 280 251	1 043 983	960 985	1 037 590
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales etc.).	778 182	530 802	441 407	408 153	414 903

<sup>1</sup> augmentation de capital par incorporation de réserves et division du nominal par 300, en novembre 2014, faisant passer le nombre d'actions de 6.320 à 1.896.000, puis émission en janvier et février 2015, de 998.625 actions nouvelles (cf. page 9). Pour être comparables, les résultats historiques par action doivent être divisés par 300.

**ANNEXE 3**

**Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital**

<b><u>Date de l'assemblée générale des associés</u></b>	<b><u>Objet de la délégation</u></b>	<b><u>Date d'expiration</u></b>	<b><u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u></b>
<p><b>17 novembre 2014</b> (24<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires – Plafond nominal : 189.600</i></p> <p><i>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i></p>	<p><b>17 janvier 2017</b> (26 mois)</p>	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015</p>
<p><b>17 novembre 2014</b> (25<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public – Plafond nominal : 189.600 €</i></p> <p><i>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1,</i></p>	<p><b>17 janvier 2017</b> (26 mois)</p>	<p>Le conseil, lors de sa séance du 23 janvier 2015, a décidé d'augmenter le capital moyennant l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, de 958.334 actions nouvelles représentant une augmentation de capital social d'un montant nominal de 95.833,40 euros au prix de 9 euros l'une, soit 0,10 euro de valeur nominale et 8,90 euros de prime d'émission</p>
<p><b>17 novembre 2014</b> (26<sup>ème</sup> résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier – Plafond nominal : 189.600 €</i></p> <p><i>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i></p>	<p><b>17 janvier 2017</b> (26 mois)</p>	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015</p>

<u>Date de l'assemblée générale des associés</u>	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
<b>17 novembre 2014</b> (27 <sup>ème</sup> résolution)	<p><i>Délégation au conseil à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées</i></p> <p><i>(articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i></p>	<b>17 janvier 2017</b> (26 mois)	<p>Le conseil, lors de sa séance du 26 février 2015, a décidé, en complément de l'augmentation de capital par offre au public décidée le 23 janvier 2015, d'augmenter le capital moyennant l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public de 40.291 actions nouvelles représentant une augmentation de capital de 4.029,10 euros prix de 9 euros l'une, soit 0,10 euro de valeur nominale et 8,90 euros de prime d'émission.</p>
<b>17 novembre 2014</b> (29 <sup>ème</sup> résolution)	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres – Plafond nominal : 189.600 €</i></p> <p><i>(articles L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 225-130 du code de commerce)</i></p>	<b>17 janvier 2017</b> (26 mois)	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015</p>
<b>17 novembre 2014</b> (32 <sup>ème</sup> résolution)	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales</i></p> <p><i>Nombre maximum de BSA : 50.000</i></p> <p><i>articles L. 225-129 et suivants, L. 225-135, L. 225-136, L. 225-138-I, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i></p>	<b>17 mai 2016</b> (18 mois)	<p>Le conseil, lors de sa séance du 13 mai 2015, a décidé d'émettre 2.000 BSA au profit d'un membre indépendant du conseil d'administration de la Société. Prix d'exercice : 9 euros</p>

**Oceasoft**  
Exercice clos le 30 juin 2015

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Oceasoft

Exercice clos le 30 juin 2015

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Oceasoft, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier, le 19 octobre 2015

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier





**Société Anonyme au capital de 289.462,50 euros  
réparti en 2.894.625 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune**

**Siège social : 126, rue Emile Baudot  
34 000 Montpellier  
425 014 180 RCS Montpellier**

---

**COMPTES ANNUELS  
POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2015**

---

<b>1.</b>	<b>BILAN AU 30 JUIN 2015 – ACTIF</b> .....	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>BILAN AU 30 JUIN 2015 – PASSIF</b> .....	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2015</b> .....	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b> .....	<b>6</b>
<b>5.</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</b> .....	<b>7</b>
5.1.	Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice clos le 30 juin 2015 ....	7
5.2.	Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	8
5.2.1.	Immobilisations incorporelles .....	8
5.2.2.	Immobilisations corporelles .....	9
5.2.3.	Immobilisations financières .....	9
5.2.4.	Stocks.....	9
5.2.5.	Créances.....	10
5.2.6.	Disponibilités .....	10
5.2.7.	Subventions et avances conditionnées .....	10
5.2.8.	Provisions pour risques et charges.....	11
5.2.9.	Engagements envers les salariés.....	11
5.2.10.	Opérations en devises .....	11
5.2.11.	Dettes .....	12
5.2.12.	Reconnaissance du chiffre d'affaires .....	12
5.2.13.	Crédit d'impôt .....	12
5.2.14.	Résultat par action .....	12
5.3.	Notes relatives au bilan .....	13
5.3.1.	Immobilisations incorporelles et amortissements.....	13
5.3.2.	Immobilisations corporelles et amortissements.....	13
5.3.3.	Stocks et en-cours.....	14
5.3.4.	Etat des créances par échéances .....	15
5.3.5.	Comptes de régularisation actif.....	15
5.3.6.	Autres fonds propres.....	15
5.3.7.	Provisions et Dépréciations .....	16
5.3.8.	Etat des dettes par échéances.....	16
5.3.9.	Comptes de régularisation passif.....	17
5.3.10.	Capital social.....	17
5.3.11.	Instruments financiers donnant accès au capital.....	17
5.3.12.	Actions Propres .....	18
5.3.13.	Variation des capitaux propres .....	18
5.3.14.	Entreprises liées.....	18
5.4.	Notes relatives au compte de résultat.....	19
5.4.1.	Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique .....	19
5.4.2.	Autres produits .....	19
5.4.3.	Charges de personnel .....	19
5.4.4.	Résultat financier .....	20
5.4.5.	Résultat exceptionnel.....	20
5.4.6.	Impôts sur les bénéfices .....	21
5.5.	Engagements hors bilan.....	22
5.6.	Effectifs moyens .....	23
5.7.	Rémunération des organes de direction .....	23
5.8.	Evènements postérieurs à la clôture.....	23
5.9.	Filiales et participations.....	23
5.10.	Honoraires des commissaires aux comptes .....	23

1. BILAN AU 30 JUIN 2015 – ACTIF

ACTIF <i>(montants exprimés en euros)</i>	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net au 30/06/2015	Net au 30/06/2014
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	2 119 846	1 572 593	547 253	557 281
Concessions, brevets et droits assimilés	325 504	105 867	219 637	19 904
Fonds commercial	39 907	-	39 907	39 907
Immobilisations incorporelles en cours	201 213	-	201 213	3 812
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 686 470</b>	<b>1 678 460</b>	<b>1 008 010</b>	<b>620 904</b>
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	267 373	165 296	102 076	94 226
Autres immobilisations corporelles	172 344	130 981	41 362	50 925
Immob. en cours / Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>439 717</b>	<b>296 277</b>	<b>143 438</b>	<b>145 151</b>
Participations et créances rattachées	11 837	-	11 837	3 000
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	238 062	8 885	229 177	39 998
<b>Immobilisations financières</b>	<b>249 899</b>	<b>8 885</b>	<b>241 014</b>	<b>42 998</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 376 086</b>	<b>1 983 622</b>	<b>1 392 462</b>	<b>809 053</b>
Matières premières et autres approv.	796 540	26 020	770 520	673 024
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	319 394	-	319 394	398 966
Marchandises	-	-	-	-
<b>Stocks</b>	<b>1 115 934</b>	<b>26 020</b>	<b>1 089 914</b>	<b>1 071 990</b>
Clients et comptes rattachés	768 619	-	768 619	611 643
Fournisseurs débiteurs	9 301	-	9 301	1 091
Personnel	1 900	-	1 900	4 800
Etat, Impôts sur les bénéfices	655 423	-	655 423	258 400
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	101 669	-	101 669	33 270
Autres créances	201 351	-	201 351	91 881
Divers	-	-	-	-
<b>Créances</b>	<b>1 738 263</b>	<b>-</b>	<b>1 738 263</b>	<b>1 001 085</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>7 020</b>	<b>-</b>	<b>7 020</b>	<b>5 557</b>
Valeurs mobilières de placement	3 999 829	25 610	3 974 219	-
Disponibilités	3 483 216	-	3 483 216	426 514
Charges constatées d'avance	152 588	-	152 588	43 274
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 496 850</b>	<b>51 630</b>	<b>10 445 220</b>	<b>2 548 420</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	-	-	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 872 936</b>	<b>2 035 252</b>	<b>11 837 684</b>	<b>3 357 473</b>

## 2. BILAN AU 30 JUIN 2015 – PASSIF

<b>PASSIF</b> <i>(montants exprimés en euros)</i>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>
Capital social ou individuel	289 463	158 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	8 308 160	116 785
Réserve légale	15 800	15 800
Autres réserves	890 062	473 084
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	- 180 729	416 977
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 322 757</b>	<b>1 180 647</b>
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	405 000	556 439
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>405 000</b>	<b>556 439</b>
Provisions pour risques	78 844	191 172
Provisions pour charges	153 857	101 200
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>232 701</b>	<b>292 372</b>
Emprunts bancaires	387 588	272 742
Découverts et concours bancaires	736	-
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>	<b>388 324</b>	<b>272 742</b>
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	6 483	3 299
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 710	10 307
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>686 574</b>	<b>409 137</b>
Personnel	267 994	197 667
Organismes sociaux	243 568	171 332
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	132 394	144 137
Autres dettes fiscales et sociales	24 280	28 358
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>668 236</b>	<b>541 494</b>
Autres dettes	6 376	855
Produits constatés d'avance	109 523	90 181
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 877 226</b>	<b>1 328 015</b>
Ecarts de conversion - Passif	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 837 684</b>	<b>3 357 473</b>

### 3. COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2015

<i>Montants exprimés en euros</i>	<b>30/06/2015</b>	<b>30/06/2014</b>
Ventes de marchandises	1 138	3 584
Production vendue	5 181 561	4 627 260
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>5 182 699</b>	<b>4 630 844</b>
Production immobilisée	360 971	248 022
Subventions d'exploitation	68 333	11 967
Reprises sur provisions et transferts de charges	41 757	101 255
Autres produits	42	973
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>5 653 802</b>	<b>4 993 061</b>
Achats de marchandises	10 951	18 781
Achats de matières premières	1 338 880	1 318 737
Variation de stock	(21 312)	(228 403)
Autres achats et charges externes	1 317 178	1 105 914
<b>Marge sur achats</b>	<b>3 008 105</b>	<b>2 778 032</b>
Impôts, taxes et vers. assim.	81 973	70 785
Salaires et Traitements	1 771 582	1 280 251
Charges sociales	778 182	530 802
Amortissements et provisions	423 653	303 637
Autres charges	6 331	778
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-53 616</b>	<b>591 779</b>
Produits financiers	11 118	4 259
Charges financières	117 607	37 717
<b>Résultat financier</b>	<b>(106 489)</b>	<b>(33 458)</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>-160 105</b>	<b>558 321</b>
Produits exceptionnels	124 000	0
Charges exceptionnelles	16 981	61 292
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>107 019</b>	<b>(61 292)</b>
Impôts sur les bénéfices	127 643	80 052
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-180 729</b>	<b>416 977</b>
Nombre d'actions	2 894 625	1 896 000
Résultat par action	-0,06	0,22

#### 4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

*Montants exprimés en euros*

	30/06/2015	30/06/2014
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(53 616)</b>	<b>591 779</b>
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	420 265	302 245
<b>= Résultat brut d'exploitation</b>	<b>366 649</b>	<b>894 024</b>
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation</i>		
+/- Variation des stocks	(17 924)	(244 066)
+/- Variation des créances d'exploitation	(450 932)	(167 503)
+/- Variation des dettes d'exploitation	430 445	276 825
<b>= Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>328 238</b>	<b>759 280</b>
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</i>		
- Frais financiers	(83 112)	(37 717)
+ Produits financiers	11 118	4 259
- Impôts sur les sociétés	(139 435)	(80 052)
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	(16 981)	(78)
+ Produits exceptionnels liés à l'activité		
- Variation des autres créances liées à l'activité	(52 837)	(22 713)
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	(141)	(324)
<b>= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>46 850</b>	<b>622 655</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(261 736)	(37 816)
- Immobilisation de frais de R&D	(415 281)	(269 130)
-Acquisition d'immobilisations corporelles	(64 312)	(53 672)
+ Cessions d'immobilisations		
- Acquisitions d'immobilisations financières	(198 016)	10 619
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements		
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'Investissement (B)</b>	<b>(939 345)</b>	<b>(349 999)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</b>		
+ Augmentation de capital en numéraire	8 987 625	
- Frais d'introduction en bourse	(997 181)	
- Dividendes versés		
+ Emissions d'emprunts	270 000	142 000
- Remboursements d'emprunts	(306 452)	(353 434)
+/- Variation des comptes courants d'associés	3 184	
+ Subventions d'investissements reçues		
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	(34 495)	
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>7 922 681</b>	<b>(211 434)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>	<b>7 030 186</b>	<b>61 222</b>
+ Trésorerie d'ouverture	426 513	365 291
<b>= Trésorerie de clôture</b>	<b>7 456 699</b>	<b>426 513</b>

## 5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 5.1. Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice clos le 30 juin 2015

La Société conçoit, développe et commercialise des systèmes de capteurs connectés qui permettent à ses clients de mesurer et de contrôler différents paramètres physiques, ayant vocation à améliorer leur process de fabrication et de stockage, ou à assurer la traçabilité de ses données dans le cas d'activités réglementées.

Ses deux marchés principaux sont les industries de la santé et celles de la chaîne agroalimentaire, qui connaissent, dans le domaine des produits et services proposés par Oceansoft, une forte croissance. La politique commerciale de la Société consiste prioritairement à développer un réseau de distributeurs, en ne gardant qu'un nombre limité de grands comptes en direct.

La société, depuis sa création, veille à développer des solutions innovantes, et à maintenir son avance technologique par rapport à ses concurrents. Sa stratégie consiste à s'appuyer sur une équipe de recherche et développement forte, à rechercher les meilleurs fournisseurs de composants, et à sous-traiter la fabrication des produits.

Au-delà de son savoir-faire dans la conception de systèmes innovants (capteurs, radiofréquence, Internet des Objets), la Société dispose également d'une grande expertise dans le domaine de l'étalonnage des capteurs, source de création de valeur intégrée dans les produits, et de prestations de services complémentaires.

L'exercice 2014-2015 a été marqué principalement par :

- L'introduction en bourse réalisée le 23 janvier 2015, sur le marché Alternext d'Euronext Paris, qui a permis à la Société de lever, après exercice des clauses d'extension et de surallocation, un montant brut de 8.987.625 euros, soit un montant net après prise en compte des frais externes engagés pour la réalisation de cette opération, de 7.990.444 euros.
- Sur le plan juridique, et en préalable à son introduction en bourse, la Société a changé de statut, pour passer d'une SAS à une SA et a réorganisé son capital, par division du nominal et incorporation de réserves ; son capital de 158.000 euros constitué de 6.320 actions de nominal 25 euros, est alors passé à 189.00 euros, constitué de 1.896.000 actions de 0,10 euro de nominal, puis post introduction à 289.462,50 euros, constitué de 2.894.625 actions de 0,10 euro de nominal.
- Un renforcement des équipes, commerciales, de production et de support (+ 7 personnes d'une clôture à l'autre), et la création de deux nouvelles fonctions : une direction juridique et financière et une direction commerciale et marketing internationale.
- Le développement de deux nouvelles familles de produits, le Cobalt S3, capteur adapté à la technologie radiofréquence de l'opérateur Sigfox, et l'Atlas, capteur à usage unique destiné principalement à la logistique de produits sensibles.
- Une croissance globale du chiffre d'affaires de 12%, lié au dynamisme des marchés sur lesquels la Société est positionnée, notamment à l'international.
- La création d'une filiale aux Etats-Unis en février 2015, en vue d'accompagner le développement de la Société sur le continent américain. Cette filiale, Oceansoft Inc., détenue à 100% par Oceansoft SA, n'a eu aucune activité sur la période.
- Le contentieux avec l'administration fiscale portant sur le Crédit d'Impôt Recherche relatif aux années 2007, 2008 et 2009 est éteint : la Société n'a pas obtenu le

changement de position de la part de l'administration fiscale, qu'elle espérait, mais cette issue défavorable est sans impact sur le résultat et la situation de la société, car les sommes en jeu (124.000 euros) avaient été intégralement provisionnées. Le litige sur le Crédit d'Impôt Recherche 2010, est toujours en cours de procédure, mais le montant concerné (61.000 euros) a déjà été provisionné, lors du précédent exercice.

## 5.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

### 5.2.1. Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de le l'utiliser ou de le vendre
- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
- La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.



Les coûts de développement activés concernent essentiellement des frais de personnel et des frais de normalisation, et sont amortis sur 4 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées d'une licence Elster/Coronis acquise en décembre 2014 pour 250.000 euros et de logiciels, amortis sur 3 ans, ainsi que du fonds de commerce apporté lors de la création de l'entreprise, et non amorti.

Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

#### 5.2.2. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (Prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et selon la méthode des composants en fonction de la durée de vie restante. Les taux pratiqués sont les suivants :

- Matériel de laboratoire de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 5 ans

#### 5.2.3. *Immobilisations financières*

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- Les titres de participation,

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

- Les dépôts et cautionnements, notamment ceux liés à la location des locaux
- Les actions propres et la trésorerie immobilisées dans le cadre du contrat de liquidité

#### 5.2.4. *Stocks*

##### *Matières premières et consommables de production*

Le stock de matières premières est valorisé selon la méthode FIFO.

Les produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût de production comprenant les consommations et les charges de production.

### *Dépréciation des stocks*

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks et, si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non utilisation, de péremption.

#### *5.2.5. Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les conditions générales de vente garantissent à la Société la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral des sommes qui lui sont dues. Par conséquent, les créances figurant au poste "Créances clients" et résultant de la vente de biens sont assorties de cette garantie.

Oceasoft fait appel à une société d'affacturage depuis plusieurs années. Le montant des créances cédées et non recouvrées au 30 juin 2015 est de 612 k€. Ces créances n'apparaissent pas au bilan.

#### *5.2.6. Disponibilités*

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires.

#### *5.2.7. Subventions et avances conditionnées*

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ».

#### 5.2.8. *Provisions pour risques et charges*

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

La Société a décidé de comptabiliser, depuis l'exercice clos le 30 juin 2014, une provision pour garanties données aux clients. La garantie des produits portant sur 2 ans, la dotation aux provisions constituée à la clôture de chaque exercice, est établie en fonction du chiffre d'affaires de l'année écoulée et est reprise pour 2/3 l'année n+1 et pour 1/3 l'année n+2.

#### 5.2.9. *Engagements envers les salariés*

Les salariés de la Société peuvent percevoir en application d'accords d'entreprise ou de conventions collectives des indemnités de départ à la retraite complémentaires à celles reçues en conformité avec les législations sociales en vigueur.

Oceasoft utilise la méthode des unités de crédit projetées.

La Société a retenu, dans l'évaluation de ses engagements de retraite au 30 juin 2015, les hypothèses suivantes :

- un taux moyen de rotation du personnel de 3,4% conforme au taux historique des 3 dernières années;
- un taux d'augmentation annuelle des salaires compris entre 2% et 5% en fonction des catégories de salariés;
- un taux de charges sociales patronales de 45,36% pour les cadres et de 39,7% pour les non-cadres ;
- un âge de départ en retraite compris entre 62 et 67 ans ;
- un taux d'actualisation de 2,3% ;
- une table de mortalité conforme à celle établie par l'INSEE 2010-2012

L'évaluation des engagements relatifs aux dispositions de la convention concernant les médailles du travail est jugée non significative et n'a pas fait l'objet de comptabilisation.

#### 5.2.10. *Opérations en devises*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

#### *5.2.11. Dettes*

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal.

#### *5.2.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires*

Les revenus de la Société résultent :

- de ventes de produits et de logiciels
- de prestations de services
- de contrats de maintenance

Les revenus provenant de la vente de produits ou de logiciels sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur. Ils sont évalués à la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nets des avantages accordés aux clients et nets d'escompte.

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés à l'issue de la réalisation des prestations.

Lors d'une installation de capteurs, les produits eux-mêmes sont reconnus en « facture à établir » dès leur expédition au client, la facture elle-même n'étant enregistrée qu'à l'issue de la prestation d'installation, qui intervient en général dans les 15 jours de l'expédition des capteurs.

Les revenus des contrats de maintenance sont reconnus en fonction des prestations assurées, et dans le cas d'abonnements, les revenus sont répartis sur toute la durée du contrat.

#### *5.2.13. Crédit d'impôt*

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

#### *5.2.14. Résultat par action*

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

### 5.3. Notes relatives au bilan

#### 5.3.1. Immobilisations incorporelles et amortissements

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Montant brut en début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Transferts par virement de poste à poste	Cessions	Montant brut en fin d'exercice
<i>Montants exprimés en euros</i>					
Frais d'établissement	-				-
Frais de R&D	1 910 681	209 165			2 119 846
Autres immobilisations incorporelles	94 960	270 451			365 411
Immobilisation en cours	3 812	206 116	8 715		201 213
<b>TOTAL</b>	<b>2 009 453</b>	<b>685 732</b>	<b>8 715</b>	<b>-</b>	<b>2 686 470</b>

  

<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
<i>Montants exprimés en euros</i>					
Frais d'établissement	-				-
Frais de R&D	1 353 400	219 193			1 572 593
Autres immobilisations incorporelles	35 149	70 718			105 867
Immobilisation en cours					-
<b>TOTAL</b>	<b>1 388 549</b>	<b>289 911</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 678 460</b>

L'augmentation du poste « Autres immobilisations incorporelles » correspond essentiellement (250 k€) à l'acquisition d'une licence d'exploitation de la technologie Wavenis, acquise en décembre 2014 auprès de la société Elster.

Les immobilisations en cours correspondent à des travaux de R&D, initiés dans l'année et qui n'ont pas encore donné lieu à une première version commercialisable d'un produit.

#### 5.3.2. Immobilisations corporelles et amortissements

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Montant brut en début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Transferts par virement de poste à poste	Cessions	Montant brut en fin d'exercice
<i>Montants exprimés en euros</i>					
Matériel	172 784	59 674		12 360	220 098
Outillage	101 799	1 841			103 640
Installations générales	80 294				80 294
Matériel de bureau et informatique	37 092	2 298		17 011	22 379
Mobilier	13 554	499		748	13 305
<b>TOTAL</b>	<b>405 523</b>	<b>64 312</b>	<b>-</b>	<b>30 119</b>	<b>439 716</b>

<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
<i>Montants exprimés en euros</i>					
Matériel	119 056	30 298		12 360	136 994
Outillage	48 263	16 501			64 764
Installations générales	49 111	15 150			64 261
Matériel de bureau et informatique	32 182	3 034		17 011	18 205
Mobilier	11 760	1 042		748	12 054
<b>TOTAL</b>	<b>260 372</b>	<b>66 025</b>		<b>30 119</b>	<b>296 278</b>

Les dotations aux amortissements sont toutes calculées en linéaire.

### 5.3.3. Stocks et en-cours

<b>STOCKS</b>	au 30/06/2015	au 30/06/2014
<i>Montants exprimés en euros</i>		
Matières premières	784 615	695 656
Emballages	11 925	
Produits semi-finis	228 578	343 415
Produits finis	90 816	55 551
Consommables		
Marchandises		
<b>Montant brut</b>	<b>1 115 934</b>	<b>1 094 622</b>
<i>DEPRECIATION STOCKS</i>		
	au 30/06/2015	au 30/06/2014
<i>Montants exprimés en euros</i>		
Matières premières	22 774	22 632
Produits semi-finis		
Produits finis	3 246	
Consommables		
Marchandises		
<b>Dépréciation</b>	<b>26 020</b>	<b>22 632</b>
<b>Montant net</b>	<b>1 089 914</b>	<b>1 071 990</b>

### 5.3.4. Etat des créances par échéances

CRÉANCES	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
<i>Montants exprimés en euros</i>			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ :			
Prêts			
Autres immobilisations financières	249 899	15 106	234 793
TOTAL CREANCES SUR ACTIF IMMOBILISE	249 899	15 106	234 793
DE L'ACTIF CIRCULANT :			
Clients et comptes rattachés	768 619	768 619	
Fournisseurs débiteurs	9 301	9 301	
Personnel	1 900	1 900	
Etat, impôts et taxes	757 092	757 092	
Débiteurs divers	201 351	201 351	
Charges constatées d'avance	152 588	152 588	
TOTAL CREANCES SUR ACTIF CIRCULANT	1 890 851	1 890 851	0
TOTAL GÉNÉRAL	2 140 750	1 905 957	234 793

Le poste « Autres immobilisation financières » est essentiellement constitué des montants (200 k€) mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse. Au 30 juin 2015 ces moyens gérés par Portzamparc étaient constitués de 21.235 titres (valorisés à 8€) et de 17.259 euros en cash.

Les créances subrogées (hors bilan), dont l'échéance n'est pas encore recouvrée au 30/06/2015 s'élèvent à 612 K€ pour l'affacturage et 0 € pour le Dailly.

### 5.3.5. Comptes de régularisation actif

<i>Montants exprimés en euros</i>	au 30/06/2015	au 30/06/2014
Prêts		0
Créances clients et comptes rattachés	94 178	100 662
Créances sur l'Etat (CIR, CII, CIF)	80 653	66 500
Autres créances	70 938	2 503
Carry back	184 149	
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	429 918	169 665

### 5.3.6. Autres fonds propres

Les « Autres fonds propres » d'un montant de 405.000 euros au 30 juin 2015, sont constitués exclusivement d'emprunts conditionnés.

### 5.3.7. Provisions et Dépréciations

PROVISIONS SUR ACTIFS CIRCULANTS <i>Montants exprimés en euros</i>	Provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
Sur stocks	22 632	3 388		26 020
Sur créances clients				
<b>TOTAL</b>	<b>22 632</b>	<b>3 388</b>	<b>-</b>	<b>26 020</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES <i>Montants exprimés en euros</i>	Provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
Sur garanties données aux clients	5 958	11 672	-	17 630
Sur litige contentieux fiscal	185 214		124 000	61 214
Sur Indemnités de Départ en Retraite	101 200	52 657		153 857
<b>TOTAL</b>	<b>292 372</b>	<b>64 329</b>	<b>124 000</b>	<b>232 701</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		64 329		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		-	124 000	

La reprise de dotation de l'exercice sur le contentieux fiscal, correspond au montant du redressement sur le Crédit d'Impôt Recherche 2007 à 2009, confirmé en appel et payé par l'entreprise dans le courant de l'exercice. Le montant restant concerne le litige, toujours en cours, sur le CIR 2010.

Les provisions sur garanties données aux clients et sur les indemnités de départ à la retraite sont explicitées au paragraphe 5.2, 5.2.8 et 5.2.9.

### 5.3.8. Etat des dettes par échéances

DETTES <i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	405 000	150 000	255 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
• à moins de 1 an, à l'origine				
• à plus de 1 an, à l'origine	386 021	122 584	263 437	
Intérêts courus sur emprunts et avances	1 567	1 567		
<b>Total emprunts et dettes financières divers</b>	<b>792 588</b>	<b>274 151</b>	<b>518 437</b>	<b>-</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	686 574	686 574		
Clients avances et acomptes perçus	11 710	11 710		
Dettes fiscales et sociales	668 236	668 236		
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>1 366 520</b>	<b>1 366 520</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 483	6 483		
Autres dettes	6 376	6 376		
Produits constatés d'avance	109 523	109 523		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 281 490</b>	<b>1 763 053</b>	<b>518 437</b>	<b>-</b>



VARIATION DES DETTES FINANCIERES <i>Montants exprimés en euros</i>	Emprunts en début d'exercice	Nouveaux emprunts	Remboursements	Emprunts en fin d'exercice
Avances conditionnées	556 439	-	151 439	405 000
Emprunts bancaires	271 034	270 000	155 013	386 021
<b>TOTAL</b>	<b>827 473</b>	<b>270 000</b>	<b>306 452</b>	<b>791 021</b>

### 5.3.9. Comptes de régularisation passif

<i>Montants exprimés en euros</i>	au 30/06/2015	au 30/06/2014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 364	12 461
Dettes fiscales et sociales	259 144	195 811
Intérêts courus sur découvert	736	-
Intérêts courus sur emprunt	1 567	1 708
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>273 811</b>	<b>209 980</b>

### 5.3.10. Capital social

Le capital social est de 289.462,50 € au 30 juin 2015 : il est composé de 2.894.625 actions de 0,10€ de nominal, entièrement libérées, et ayant toutes les mêmes droits. Les actions nominatives détenues depuis au moins deux ans bénéficient de droits de vote double.

### 5.3.11. Instruments financiers donnant accès au capital

Plan	Date d'octroi	Nombre d'options attribuées	Nombre de BSA attribués	Prix d'exercice (en euros)	Maturité du plan
OSA 2014	CA du 03/12/2014	180 000		9	entre 1 et 3 ans
OSA 2014	CA du 13/05/2015	1 000		9	entre 1 et 3 ans
BSA 2014	CA du 13/05/2015		2 000	9	entre 1 et 2 ans

L'assemblée générale du 17 novembre 2014, dans sa trentième résolution a autorisé le Conseil à consentir aux membres du personnel et/ou des mandataires sociaux, des options de souscription d'action, dans la limite de 200.000 actions. Dans sa trente-deuxième résolution, l'assemblée a également autorisé le Conseil à attribuer au profit de membres du Conseil d'Administration, non-salariés des Bons de Souscription d'Actions, dans la limite de 50.000 actions, cette limite venant s'imputer sur un plafond global d'attribution d'options, d'actions gratuites ou de bons, de 200.000 actions

Le Conseil du 3 décembre a décidé d'attribuer à Laurent Rousseau, président directeur général, et à 3 autres dirigeants un total de 180.000 options.

Les caractéristiques de ces options sont les suivantes :

- chaque option, exerçable au prix de 9 € donne droit à la souscription d'une action.
- calendrier d'exercice : 25% au bout d'une période de 12 mois à compter du jour d'attribution, puis par tranche de 1/8<sup>ème</sup> à l'issue de chaque trimestre suivant, et au plus tard dans les 10 ans de leur attribution

Le Conseil du 13 mai a décidé d'attribuer à un nouveau dirigeant, 1.000 options dans les mêmes conditions que les options attribuées le 3 décembre, et d'attribuer à un administrateur 2.000 BSA avec les caractéristiques suivantes :

- chaque bon, émis au prix de 0,90 euro, donne droit à souscrire à une action, à un prix d'exercice de 9 €
- calendrier d'exercice : 50% à l'issue de chaque année écoulée à compter du jour d'attribution, et au plus tard dans les 10 ans de leur attribution.

Aucune option, ni aucun bon n'a été exercé sur la période. Sur la base du nombre d'actions existantes au 30 juin, 1% du capital avant exercice des options et bons attribués, représenterait 0,94% du capital post exercice, et sur la base de la situation au 30 juin 2015, les capitaux propres par action passeraient de 3,22 euros à 3,56 euros par action.

### 5.3.12. Actions Propres

La Société a conclu, le 23 janvier 2015, avec PORTZAMPARC Société de Bourse, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200.000 euros. Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice écoulé, 32.691 actions ont été achetées au cours moyen 8,48 euros par action, et 11.456 actions ont été vendues au cours moyen de 8,24 euros par action.

La Société n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Les actions détenues au travers de ce contrat sont présentées au bilan en « Autres immobilisations financières » (cf. § 5.3.4).

### Nombre et valeur des actions propres détenues au 30 juin 2015

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 21.235 actions au 30 juin 2015. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 169.880 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin, soit 8 euros.

Entre le 28 janvier, date de première cotation, et le 30 juin, 2.391 titres ont été échangés en moyenne par jour sur le marché. Le plus haut cours coté en séance a été de 9,37 euros, et le plus bas, de 7,51 euros.

### 5.3.13. Variation des capitaux propres

	Capital social	Primes émission	Réserves	Résultat net	Total
Solde au 30/06/2014	158 000	116 785	488 884	416 977	1 180 646
Augmentation de capital nov 2014	31 600	(31 600)			-
Augmentation de capital janv 2015	99 863	8 887 763			8 987 625
Imputation frais sur prime d'émission		(664 787)			(664 787)
Affectation du résultat n-1			416 977	(416 977)	-
Résultat de l'exercice				(180 729)	(180 729)
Solde au 30/06/2015	289 463	8 308 161	905 861	(180 729)	9 322 755

### 5.3.14. Entreprises liées

Aucune opération n'a été réalisée avec des entreprises liées.

## 5.4. Notes relatives au compte de résultat

### 5.4.1. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>Montants exprimés en euros</i>	2014/2015	2013/2014
Ventes France	1 193 184	1 235 713
Prestations France	1 542 993	1 291 226
Ports France	35 551	31 427
<b>Total France</b>	<b>2 771 728</b>	<b>2 558 366</b>
Ventes C.E. (hors France)	730 019	636 842
Prestations / C.E.	100 404	48 776
Ports / C.E.	4 586	3 318
Total / C.E.	835 009	688 936
Ventes hors C.E.	1 510 224	1 307 474
Prestations hors C.E.	62 849	71 522
Ports hors C.E.	2 889	4 546
Total hors C.E.	1 575 962	1 383 542
<b>Total Export</b>	<b>2 410 971</b>	<b>2 072 478</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 182 699</b>	<b>4 630 844</b>

### 5.4.2. Autres produits

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2014/2015	2013/2014
<i>Montants exprimés en euros</i>		
Reprises sur provisions	0	32 055
Transferts de charge	41 757	69 201
Autres produits	42	973
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>41 799</b>	<b>102 229</b>

### 5.4.3. Charges de personnel

<i>Montants exprimés en euros</i>	2014-2015	2013-2014
Salaires et traitements	1 771 582	1 280 251
Charges sociales et fiscales	778 182	530 802
<b>TOTAL</b>	<b>2 549 764</b>	<b>1 811 053</b>

L'entreprise bénéficie du CICE sur une partie des rémunérations qu'elle verse. Pour sa comptabilisation, la méthode recommandée par l'ANC dans sa note d'information du 28 février 2013 a été retenue, à savoir en déduction des charges de personnel par l'utilisation d'un sous compte 649.

Au 30 juin 2015, la Société a comptabilisé un CICE de 53 k€ en diminution des charges de personnel.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, un certain nombre de dépenses permettant à la société d'améliorer sa compétitivité et de maintenir une situation financière forte. En particulier, les actions suivantes ont été réalisées par la société au cours de l'exercice :

- de la formation (allant au-delà du minimum légal)
- des efforts de recherche et d'innovation
- de la prospection de nouveaux marchés

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) a été institué par la loi du 4 mai 2004.

Au 30 juin 2015 le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 3 .111 heures.

A compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

#### 5.4.4. *Résultat financier*

RESULTAT FINANCIER	2014-2015	2013-2014
<i>Montants exprimés en euros</i>		
Gains de change	2 629	2 336
Produits de cession des dépôts à terme	5 531	-
Autres produits financiers	2 958	1 923
Intérêts sur comptes bancaires	4 413	11
Intérêts sur autres dettes financières	43 564	34 083
Pertes de change	35 135	3 623
Provision pour dépréciation financière	34 495	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(106 489)</b>	<b>(33 458)</b>

#### 5.4.5. *Résultat exceptionnel*

RESULTAT EXCEPTIONNEL	2014-2015	2013-2014
<i>Montants exprimés en euros</i>		
Produits exceptionnels de gestion courante		
Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges	124 000	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	16 981	77
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		61 215
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>107 019</b>	<b>(61 292)</b>

CIR 2010 : la dotation exceptionnelle aux provisions en 2013-2014 correspond au montant du redressement notifié par l'administration fiscale et relatif au crédit d'impôt recherche déclaré par la Société au titre de l'année 2010 (cf. note 5.3.7).

CIR 2007-2009 : dans le cadre du litige opposant la société à l'administration fiscale portant sur les crédits d'impôt recherche 2007 à 2009, la cour d'appel a débouté la société au cours de l'exercice. Le montant du redressement s'élève à 122 k€ et avait été entièrement provisionné sur les exercices précédents. Le redressement a été réglé sur l'exercice 2014-2015, et la provision correspondante de 124 k€ reprise.

#### 5.4.6. Impôts sur les bénéficiaires

Au 30 juin 2015, la perte fiscale s'élève à 1.128 k€

Compte tenu de la perte fiscale générée cette année (-1.128 k€) et du bénéfice fiscal de 2014 (574 k€), la société a opté pour un carry back. Ainsi un produit d'IS de 184 k€ a été comptabilisé au 30 juin 2015.

La société a comptabilisé une charge d'impôt de 122 k€ correspondant à l'impôt dû et payé sur 2015 suite à l'arrêt de la cour d'appel ayant débouté la société dans le cadre du litige portant sur les CIR 2007 à 2009.

Par ailleurs, une charge d'impôt de 332 k€ a également été comptabilisée au 30 juin 2015. En effet, les frais liés à l'introduction en bourse (997 k€) ont été imputés en déduction de la prime d'émission. Cependant, cette imputation se réalise net d'impôt, ce qui a donc généré une charge d'impôt de 332 k€.

L'entreprise bénéficie de financements pour ses projets de recherche et de développement à travers le dispositif du crédit impôt recherche, et pour ses projets innovants à travers le dispositif du crédit d'impôt innovation.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice 2014/2015, un crédit d'impôt de 138.092 euros (CIR + CII). La société a également bénéficié d'un Crédit d'Impôt Apprenti et d'un Crédit d'Impôt famille pour un montant de 4.661 euros.

Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires :

<b>Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires</b>			
Montants exprimés en euros	avant impôt	impôt correspondant	après impôt
Résultat courant	(160 105)	-	(160 105)
Résultat exceptionnel	107 019	-	107 019
Déficit fiscal lié aux frais d'introduction		(332 393)	(332 393)
Impôt dû sur litige CIR		(122 152)	(122 152)
Carry back sur 2013-2014		184 149	184 149
Crédits d'impôts		142 753	142 753
Total	(53 086)	(127 643)	(180 729)

Eléments susceptibles d'être à l'origine d'accroissement et d'allègements de la dette future d'impôt

<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	
<i>Montants exprimés en euros</i>	
Provisions réglementées	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
<b>Allègements de la dette future d'impôt</b>	
<i>Montants exprimés en euros</i>	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	
* Provisions pour litiges	-
* Provisions pour pensions	52 667
* Autres	-
<b>Total</b>	<b>52 667</b>

### 5.5. Engagements hors bilan

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont :

- Un nantissement sur le fonds de commerce, en garantie du prêt de 300 k€ contracté sur l'exercice 2010/2011 auprès du Crédit Agricole.
- Un nantissement sur le fonds de commerce, en garantie d'un prêt de 70 k€ contracté auprès de la Banque Populaire du Sud.

Le montant restant dû sur l'ensemble de ces 2 prêts bancaires est de 36 k€

<i>Montants exprimés en euros</i>	Redevances		
	Historiques	Exercice	Restant à payer
Crédit-bail mobilier	2 116	2 822	9 876

Le seul engagement de crédit-bail de la Société concerne un photocopieur : la durée initiale de ce contrat, souscrit le 1<sup>er</sup> octobre 2013 est de 21 trimestres. Le montant de chaque redevance trimestrielle est de 705,42 € et la valeur de rachat de l'équipement, à l'échéance du contrat est de 0,15 €.

## **5.6. Effectifs moyens**

Les effectifs moyens de la Société en équivalent temps plein au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

	2014-2015	2013-2014
Cadres	19	14
Employés	23	20
TOTAL	42	34

## **5.7. Rémunération des organes de direction**

La rémunération brute des dirigeants, au titre de l'exercice s'élève à 299.535 euros

## **5.8. Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

## **5.9. Filiales et participations**

La Société a immatriculé une filiale aux Etats-Unis, mais cette filiale n'a eu aucune activité au cours de l'exercice. Au 30 juin 2015, Oceasoftware détient 100% d'Oceasoftware Inc., avec une contribution en capital de 10k\$, et un compte courant d'associé de 40 k\$.

## **5.10. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes, au titre de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2015, s'élève à 18.000 euros.